

## M<sup>e</sup> Hervé Lassémillante, de la Commission nationale des droits humains « Il nous faut tous saisir l'ampleur du problème de détention juvénile »

Il ne mâche pas ses mots. Hervé Lassémillante, Deputy Chairperson de la National Preventive Mechanism Division de la National Human Rights Commission, veut secouer la conscience des autorités et de la société civile sur le triste sort réservé aux « jeunes désaxés » enfermés dans les RYC et les CYC.

> **Quelle est la mission de la National Preventive Mechanism Division (NPMD) que vous dirigez ?**

Avec la Human Rights Division (HRD) et la Police Complaints Division (PCD), la National Preventive Mechanism Division (NPMD) est l'une des trois divisions (créées le 19 juin 2014) de la National Human Rights Commission présidée par l'ancien juge Dheeraj Seetulsingh. Nous fonctionnons de manière indépendante. Notre équipe qui inclut M. Vijay Ramanjooloo, psychologue clinicien, et Mme Babooram-Seeruttun, légiste, est concernée par tous les lieux de détention : les prisons, les cellules policières, les centres de détention de Moka, de Vacoas et des Line Barracks, les abris (*shelters*), l'hôpital psychiatrique Brown Séquard, les hôpitaux de la prison. Nous enquêtons sur ces lieux et les visitons régulièrement : les prisons, les lieux de détention, deux fois par semaine (80 visites en 2015). Nous avons eu 310 rencontres avec les détenus entre juillet et décembre 2015. Nous avons écrit 1 337 lettres à diverses autorités. Nous n'attendons pas que les plaintes viennent à nous : nous allons vers les prisonniers, les écoutons. Dans mon bureau, je suis directement accessible aux prisonniers et à leur famille sur le 212-9612. Nous voulons que le prisonnier sente cette proximité du secours. Le détenu est dans une situation de vulnérabilité. Il faut toujours être prêt à le secourir, à aider et à conseiller.

> **Parlez-nous des Rehabilitation Youth Centres et des Correctional Youth Centres qui sont sous les feux des projecteurs depuis quelque temps...**

Les Rehabilitation Youth Centres (RYC) et les Correctional Youth Centres (CYC) sont inclus dans cette définition du « lieu de détention ». Nous téléphonons parfois aux mères des filles à leur requête, les mères viennent alors au bureau pour solliciter des conseils. Quand les personnes sont libérées et quittent ces lieux de détention, elles ne tombent plus sous notre juridiction. Cependant, il serait cynique de notre part de refuser d'aider un prisonnier libéré. Nous aidons les anciens détenus et ils doivent savoir que la NPMD est prête à les aider.

> **Comment se traduit ce soutien ?**

Des ex-détenus viennent nous voir pour leur certificat de caractère (moralité). Nous préparons la lettre pour la personne et lui indiquons la procédure à suivre. Elle se charge ensuite de l'adresser à la Commission de pourvoi en grâce. Les ex-détenus peuvent passer directement par notre bureau : on ne peut pas les abandonner. Pendant leur détention, ils doivent savoir qu'ils bénéficient de cette aide. Beaucoup ignorent comment faire. Nous préparons donc la lettre qu'ils signent et adressent à la Commission de pourvoi en grâce.

> **Ce certificat n'est-il pas une double punition pour ceux qui ont purgé leur peine ?**

Nous sommes surpris par la dureté de certaines sentences. Une dame qui avait purgé sa peine m'a confié



« Les RYC sont une pestilence qu'il faut éradiquer. Ces enfants sont des êtres humains en danger, avant, pendant et après leur enfermement. »

qu'elle portait encore les stigmates de sa condamnation, alors qu'elle était jeune adulte, pour un vol de bonbons et de gâteaux. Nous sommes intervenus dans son cas. Les (ex-)détenus sollicitent beaucoup nos conseils. Nous intervenons alors auprès des ministères et du Commissaire de police. Les sentences excessives ne font aucun bien lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de mesures de rémission. Une peine de 20, 30, ou 40 ans affecte psychologiquement les détenus qui deviennent dépressifs. Même les gardes-chiourmes peinent à gérer/accompagner ces prisonniers. L'être humain qui endure 30 ans de prison ne sait plus quoi faire. Il n'a plus d'espoir et agit n'importe comment.

> **N'existe-t-il pas de rémission de peine ?**

Aucune rémission de peine n'est prévue pour les crimes/trafics de drogue, ou viol et relations sexuelles avec mineur ou personne handicapée. Nous aidons donc les détenus à préparer la pétition qu'ils soumettront à la Commission de pourvoi en grâce. Nous recevons la pétition, puis rencontrons les détenus à la prison, ainsi que le Welfare Officer pour étudier leur dossier, examiner leur passé. C'est un fait : il existe des détenus modèles. Les recommandations de notre bureau sont alors annexées à la pétition transmise à la Commission de pourvoi en grâce.

Propos recueillis par Jean-Laurent Moothooveeren

> **Quelles sont les chances de succès ?**

Certaines femmes ont vu leur peine de 25 ans de prison réduite à 10 ans. Nous nous assurons que la période de *remand* soit intégralement déduite de leur peine. Quand cela n'a pas été fait, le bureau écrit à la Commission de pourvoi en grâce qui intervient en tenant compte d'éléments très personnels.

> **C'est-à-dire ?**

Il y a eu le cas de ce prisonnier qui a réclamé à la Commission une mesure exceptionnelle. Il a obtenu un répit de trois semaines pour accompagner sa femme en phase terminale de cancer. Durant cette période, il est demeuré auprès d'elle, jusqu'à la fin, et s'est soumis à une mesure de contrôle en se pointant matin et soir au poste de police.

> **Il a continué à purger sa peine après ?**

Oui. Il est donc essentiel de connaître le fonctionnement de la Commission de pourvoi en grâce. Si le répit est rare à obtenir, il reste possible. La Commission, prudente, ne l'accorde que parcimonieusement. Il n'y a pas de garantie de succès, mais la demande de rémission existe.

> **Une lueur d'espoir subsiste donc ?**

Beaucoup de prisonniers viennent de familles malheureuses, à problèmes, pas seulement financiers, mais surtout psychologiques. Ils ont besoin de cet espoir. Certains ont été victimes de maltraitance. Il y a une sorte d'évolution dans leur déchéance et ils sont entraînés dans un tourbillon négatif. L'évolution normale : l'école primaire, le secondaire, puis l'enseignement supérieur. Eux commencent au RYC, puis au CYC (menus délits) et enfin finissent en prison (crimes).

> **Comment expliquer la violence dans les centres de détention juvénile ?**

Les RYC et les CYC jouent un rôle essentiel. Au RYC Girls, nous avons l'impression que diverses personnes (d'autorité ou pas) n'ont pas conscience de l'ampleur du problème, du fait que la réhabilitation a été remplacée par l'affrontement. Ce n'est ni la faute des filles, ni celle des éducateurs qui n'ont ni les moyens, ni la formation, ni les contacts pour appliquer les meilleures techniques. Confrontés à ces adolescentes, ils ne savent plus comment réagir. Ces filles portent en elles des problèmes d'agressivité, de frustration, de souffrance, enfermées dans ce bâtiment. Aucune fille ne pourra jamais y voir s'épanouir sa féminité. Il faut réagir vite. Les personnes d'autorité doivent se secouer avant le désastre. Je m'étonne de l'interview donnée par certaines filles à l'inauguration du CYC Girls. Elles ont été tout éloges et « trouvaient que les choses allaient mieux ». Deux hypothèses : elles sont victimes soit du syndrome de Stockholm, soit d'une manipulation.

Nous sommes intervenus dans le cas d'un jeune du CYC qui disait avoir reçu un coup de pied à la mâchoire,

infligé par un employé. Il y avait même un témoin. Et puis, il a changé de version. Je reste songeur : si dans un système de réhabilitation, un pensionnaire peut changer ainsi de version, c'est que le système a échoué.

> **Comment réagissez-vous face à ce problème ?**

Depuis ces incidents, notre bureau a visité le RYC Girls toutes les semaines. Nous avons parlé aux filles, aux responsables. Nous avons appelé les mères à notre bureau : elles confiaient avoir placé leurs filles au RYC dans l'espoir d'une amélioration, il en ressort une grande détérioration. L'ampleur du problème doit être appréhendée : cette jeunesse désaxée produira plus tard des adultes dangereux. Ce sont les prémices d'un déclin que les autorités peuvent éviter, d'où nos visites. Nous saluons l'engagement éveillé, actif, de l'*Ombudsman for Children* Rita Venkatasawmy. Nous apprécions beaucoup le travail de son bureau. Dès juin 2014, nous avions rencontré des ONG sérieuses et avons préparé un séminaire sur les « juvéniles » pour inviter à un engagement de la société civile et à un changement du système. Dommage que certains ne partagent pas cette vision, privilégiant mutisme et absence. Le récent atelier de travail organisé par Mme Rita Venkatasawmy a sonné l'alerte. Quand nous recevons des plaintes pour brutalité, nous enquêtons : un travail d'éducation doit être mené.

> **Vous évoquez l'échec d'un système...**

La société ne peut se contenter de montrer du doigt ces filles « *beyond control* », les enfermer, puis les ignorer. C'est la *Juvenile Court* qui les déclare « *beyond control* ». Dans la majorité des cas, le magistrat se base sur un rapport du *Probation Officer*, entend quelques témoins, et décide. Il faut revoir cela. L'enfant est intimidé dans l'environnement solennel du tribunal. Il hésite à s'exprimer. Une *Juvenile Friendly Court* inciterait l'enfant à s'exprimer. Certains magistrats ont la patience d'écouter un enfant. Mais comment demeurer patient dans une Cour surchargée, quand ces cas sont pris vers 13 h 30 ou 14 heures ? Tant que les autorités, à tous les niveaux, ne seront pas sensibilisées à ce problème, la situation restera grave. Il faut des actions urgentes, dénoncer cette stigmatisation des enfants. Ces filles enfermées ne peuvent aller aux toilettes le soir : elles font leurs besoins dans un pot, dans un dortoir. Ce n'est pas hygiénique.

> **Et cela viole la Convention sur les droits des enfants que Maurice a ratifiée ?**

Absolument. Leurs droits doivent être respectés, surtout le droit à la réhabilitation, car ces enfants peuvent être sauvés. Les adultes détenus reçoivent le soutien de diverses ONG, de religieux. Tout cela aide à réhabiliter. Il faudrait la même chose pour les enfants, surtout au RYC Girls qui est en train d'exploser. Ce centre ne peut être un champ de bataille. D'où mon assertion : c'est une pestilence qu'il faut éradiquer. Ce sont des êtres humains en danger, avant, pendant et après leur enfermement. Ce système n'est pas viable. Une maman était horrifiée d'apprendre que sa fille, au RYC, frayait avec d'autres filles à problèmes issues d'horizons divers. On ne peut mettre ensemble 20 filles à problèmes dans une sorte de caserne horrible. La création d'unités thérapeutiques suggérée à l'atelier de travail de l'*Ombudsman for Children* s'avère urgente. Un environnement accueillant

## Les recommandations de la NPMD

### Développer les sciences humaines

Hervé Lassémillante en est convaincu : Maurice doit former plus de sociologues, anthropologues, psychologues, pédopsychiatres pour se pencher sur les maux de notre société. Ces études sociologiques / anthropologiques permettront d'éclairer / encadrer les décisions des autorités. « *Quand on assiste à une telle déshumanisation des enfants, qui ne sont pas des condamnés, il ne faut pas s'étonner des explosions de violence dans les RYC et les CYC. Ces filles stigmatisées ne sont coupables de rien. D'où leur profond sentiment d'injustice.* »

### Encadrement essentiel

Le personnel des RYC et des CYC comprend des gens de bonne volonté, mais complètement dépassés. Il leur faut un encadrement, une formation pour être plus près psychologiquement des pensionnaires. Ces gens passent plusieurs heures par jour dans ces centres et ne reçoivent aucun soutien psychologique.

### Spécialisation

Il faut une cour de justice spécialisée, comprenant des juristes, une équipe de psychologues, de sociologues et d'enquêteurs pour interpréter le rapport du *Probation Officer* et en discuter avec le magistrat. Certains jeunes sont victimes d'une situation familiale : un beau-père qui veut se débarrasser d'une adolescente la fait déclarer « *beyond control* ». Des filles rapportent la stigmatisation qu'elles subissent au RYC, les propos désobligeants à l'égard de leur famille, de leur mère. On ne prépare pas ainsi des adultes responsables. Le citoyen ordinaire ferme les yeux : les conditions de détention des *children beyond control* sont pires qu'en prison.

Hot line : 212 96 12

### STATISTICS 2015 National Preventive Mechanism Division

Tel (230) 212 96 12 / 212 96 13 fax : (230) 212 95 70

No of visits	Prisons	80
No of visits	Police cells (Mauritius & Rodrigues)	14
No of visits	RYC and CYC	8
No of visits	Shelters	5
No of visits	Hospitals	12
Prisoners visited	199 males & 111 females (from July to Dec. 2015)	310
Summons	From Jan. to Dec 2015	39
No of Files	From Jan. to Dec 2015	37
No of letters	From Jan. to Dec 2015	1400

Ground floor NPF Bld Port-Louis-Mauritius  
Web site: <http://nhrc.govmu.org>



DISMOI (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI - 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES TEL : 466 5673  
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

### DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits humains océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et / ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.